

AVERTISSEMENT

Ce rapport sur les fondations à vocation culturelle a été remis au ministre de la culture et de la communication en mars 2011. Il a été conçu et rédigé au départ comme un outil d'aide à la décision et non pas pour être diffusé à l'extérieur du ministère. Il n'a donc donné lieu à aucune communication jusqu'à présent.

Il paraît aujourd'hui opportun de faire connaître le contenu du rapport, ses analyses et recommandations conservant pour la plus grande part leur utilité. Certains éléments factuels peuvent néanmoins se trouver dépassés.

Enfin, le ministère de la culture et de la communication a depuis lors pris les mesures nécessaires pour faire progresser le suivi de la politique générale à l'égard des fondations, ainsi que les dossiers particuliers, par ses différents services.